




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130429-26760-DE-1-1_0
Date de signature : 30/04/13
Date de réception : mardi 30 avril 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.161**

Séance publique du

29 avril 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : SAINT EUTROPE - DEFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITES
DE LA CONCERTATION PREALABLE A L'OPERATION D'AMENAGEMENTS**

Le 29/04/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 23/04/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEvesa, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Christine BERNARD à M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE à Mme Michelle EINAUDI, M. Laurent DILLINGER à Mme Charlotte BENON, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

Mme Sophie JOISSAINS, Mme Arlette OLLIVIER

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Alexandre GALLESE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal

Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29/04/13

RAPPORTEUR : M. Alexandre GALLESE

-

Nomenclature : 8.4 Aménagement du territoire**Politique Publique** : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**OBJET** : SAINT EUTROPE - DEFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES
MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE A L'OPERATION D'AMENAGEMENTS -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de notre débat sur le PADD nous avons retenu de favoriser le renouvellement urbain, en particulier en maintenant ou développant des lieux de centralité dans les quartiers de la ville. Or, dans le nord de la ville le long de l'axe principal, à savoir l'ancienne route des Alpes, cette centralité fait défaut. Les principaux équipements publics sont, en effet, situés à l'ouest de cet axe.

Une opportunité est offerte par la possibilité de couvrir les réservoirs d'eau potable de la Ville situés dans ce quartier et ainsi de restructurer ce secteur en créant un espace d'équipement public (mairie annexe, crèche, espace vert, médiathèque) et en améliorant l'accessibilité et la visibilité vers le collège.

En effet, le résultat d'une étude réalisée par le service des eaux de la Ville, conduit à préconiser une mise en sous-sol des bassins, combinée à une réduction de leur emprise au sol de près de la moitié de leur surface actuelle. L'espace ainsi libéré devrait idéalement servir à améliorer le parti d'aménagement du secteur.

En application des dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, l'approbation du dossier d'aménagement qui pourra prendre la forme d'une ZAC, doit être précédée d'une phase de concertation associant, pendant la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et autres personnes concernées.

Pour accompagner cette phase d'élaboration du dossier de création, je vous propose les modalités de concertation suivantes :

- mise à disposition, en mairie annexe du Quartier Aix Nord- Les Platanes ainsi qu'au rez de chaussée du 12 rue Pierre et Marie Curie et aux heures d'ouverture des bureaux, d'un dossier intégrant les éléments d'information sur le projet et les études au fur et à mesure de leur production ainsi que d'un registre destiné à recueillir les observations,
- organisation de réunion publique,

L'information de la population se fera par les moyens habituels (presse, internet, affichage).

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **ADOPTER** les objectifs du projet d'opération d'aménagement tels que définis dans l'exposé qui précède.
- **ADOPTER** les modalités de concertation sur le dossier se décomposant ainsi
 - mise à disposition, en mairie annexe du Quartier Aix Nord- Les Platanes ainsi qu'au rez de chaussée du 12 rue Pierre et Marie Curie et aux heures d'ouverture des bureaux, d'un dossier intégrant les éléments d'information sur le projet et les études au fur et à mesure de leur production ainsi que d'un registre destiné à recueillir les observations,
 - organisation de réunion publique.
 - information de la population par voie de presse, internet, affichage.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la Planification Urbaine et à l'Urbanisme à signer tout document afférent à ce dossier.

**2013.161 - SAINT EUTROPE - DEFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET
DES MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE A L'OPERATION
D'AMENAGEMENTS**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 47
Abstentions	: 9
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 44
Pour	: 44
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/04/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**